

AMNESTY INTERNATIONAL ÉFAI
Index AI : ASA 16/09/99

DOCUMENT PUBLIC
Londres, mars 1999

ACTION DE SOLIDARITÉ
EN FAVEUR DES
DROITS HUMAINS
Non au travail forcé au Myanmar

Le gouvernement enlève des civils pour les faire travailler de force et sans les payer

Le State Peace and Development Council (SPDC, Conseil national pour la paix et le développement), gouvernement militaire du Myanmar, enlève régulièrement des milliers de civils, y compris des femmes et des enfants, pour les faire travailler contre leur gré, sans salaire, sur les chantiers de ce qu'il appelle des "projets de développement", comme la construction de routes ou d'installations militaires. Ces civils appartiennent aux minorités ethniques : les membres des communautés chan, karen et kayah qui vivent dans l'est du pays, le long de la frontière thaïlandaise, sont ainsi obligés "d'apporter leur contribution" en donnant des heures de travail. Or, beaucoup travaillent tellement pour les militaires qu'ils ne peuvent pas subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille.

Déboisement et construction de routes ou de casernes

Au début de l'année, Amnesty International a interrogé plus de 100 civils, membres de minorités ethniques, qui venaient de fuir en Thaïlande. La quasi-totalité d'entre eux ont déclaré avoir été contraints par les forces du SPDC à déboiser des forêts, à construire des routes ou des casernes militaires, et même à cultiver des produits agricoles pour l'alimentation des militaires. Le travail forcé au Myanmar n'est pas nouveau : il y a plus de dix ans qu'Amnesty International dénonce son existence. Depuis sept ans, cependant, cette pratique s'est étendue de façon considérable, visant des centaines de milliers de civils - dont des prisonniers politiques et de droit commun -, à mesure que le SPDC entreprenait d'énormes projets d'infrastructures dans tout le pays. Le gouvernement assure que ces projets sont réalisés pour le bien des populations des régions reculées, mais ceux qui ont été obligés d'y travailler affirment souvent qu'en réalité, les chantiers profitent uniquement aux militaires.

Les ouvriers agricoles démentent être "volontaires"

Même si le travail forcé a diminué dans le centre du Myanmar, il constitue toujours une pratique très répandue dans les sept États peuplés de minorités ethniques qui entourent la plaine centrale. En général, les soldats du SPDC viennent réclamer des ouvriers agricoles au chef du village, qui organise alors un système de rotation par lequel chaque famille doit fournir une personne pour un projet. Bien souvent, ce sont les adolescents qui partent faire les travaux forcés, parce que leurs parents, qui doivent gagner le pain quotidien, ne peuvent pas se permettre de s'absenter. Le temps consacré chaque mois au travail forcé varie d'un endroit à l'autre, mais en général, il empêche de toute façon la famille de subvenir entièrement à ses besoins. Pourtant, le gouvernement affirme que les civils offrent volontairement ces heures de travail, considérant que cela entre dans leurs devoirs civiques. Cette affirmation est démentie par les centaines de témoignages qu'Amnesty International a recueillis auprès d'ouvriers agricoles contraints au travail forcé.

Les centres de réinstallation

Dans les États chan, kayin et kayah, le SPDC a obligé des centaines de milliers de civils à quitter leurs terres pour aller vivre dans des centres de réinstallation, afin d'empêcher tout contact ou soutien entre la population civile et les groupes armés d'opposition formés de membres de minorités ethniques. Dans ces centres de réinstallation contrôlés par le gouvernement, les civils sont des cibles idéales pour le travail forcé. De fait, les militaires s'en servent comme réserves de main d'œuvre pour effectuer des travaux dans leurs bases, ou participer à la construction de routes ou à des opérations de déboisement. Naw Reh¹, une jeune Kayah de quinze ans, a déclaré à Amnesty International qu'elle avait été contrainte de gagner le centre de réinstallation de Nwa La

¹ . Les noms et autres données susceptibles de permettre l'identification des victimes ont été changés afin de protéger celles-ci contre d'éventuelles représailles.

Bo, dans le district de Loikaw, alors qu'elle n'avait que treize ans, et que depuis, elle ne pouvait plus aller à l'école et devait travailler pour les militaires. À d'innombrables reprises, elle a été obligée de couper de l'herbe et de porter de lourdes pierres pour la construction d'une route. Cette orpheline qui habitait avec son oncle et sa tante a déclaré qu'elle aimerait bien pouvoir retourner à l'école.

Le portage forcé pendant les opérations de lutte anti-insurrectionnelle

Le portage est sans doute l'une des pires formes de travail forcé. Il est pratiqué dans le cadre des opérations de lutte anti-insurrectionnelle menées contre les combattants des groupes armés d'opposition des minorités ethniques, qui se livrent à des activités de guérilla. Conséquence typique des guerres modernes, ce sont les civils qui se retrouvent pris entre les feux des belligérants, et le portage forcé n'est que l'une des nombreuses violences qu'ils endurent. Le portage forcé consiste à enlever des civils - en général des hommes, mais pas toujours - dans les villages ou dans les champs, et à leur faire porter de lourdes cargaisons de vivres et de munitions à travers la jungle montagneuse, pour les troupes qui patrouillent dans la région. Ces porteurs sont souvent attachés et surveillés la nuit, jamais payés et très peu nourris.

Il est fréquent que les porteurs soient roués de coups s'ils deviennent trop faibles pour porter leur fardeau et n'arrivent pas à suivre la colonne militaire. Sai Harn, un agriculteur chan de quarante-deux ans réfugié en Thaïlande, a raconté à Amnesty International qu'il avait été contraint de porter des munitions pour les troupes du SPDC, pendant dix jours, en octobre 1998. Il était si mal nourri qu'il était devenu très faible, au point de ne plus pouvoir marcher. Un soldat l'a alors giflé à plusieurs reprises, lui enfonçant au passage un doigt dans l'œil gauche. Sai Harn a réussi à s'enfuir en se laissant rouler jusqu'en bas de la montagne, puis en se cachant dans la forêt. Finalement, il a pu rentrer chez lui, mais il était trop terrorisé pour aller se faire soigner. Sa blessure a provoqué une cécité permanente de l'œil gauche.

La convention internationale relative au travail forcé

Bien qu'il ait ratifié depuis 1955 la Convention de 1930 (n°29) relative au travail forcé, le Myanmar ne cesse de bafouer les dispositions de cet instrument. Il y a plusieurs années, la Confédération internationale des syndicats libres (CISL), la plus grande fédération syndicale du monde, a déposé une plainte contre le Myanmar pour dénoncer l'utilisation généralisée du travail forcé dans ce pays. À la suite de cette initiative, en juin 1996, l'Organisation internationale du travail (OIT), qui se réunit chaque année, a décidé de nommer une commission d'enquête, ainsi que l'y autorise l'article 26 de ses statuts. Il est très rare que l'OIT ait recours à une telle mesure. Une commission formée de trois éminents juristes internationaux a ainsi été chargée d'enquêter sur la pratique du travail forcé au Myanmar. Elle a publié un rapport très complet en août 1998, dans lequel elle concluait que le gouvernement du Myanmar était " coupable d'une infraction au regard du droit international, qui constitue aussi, dans la mesure où elle est commise sur une grande échelle ou de manière systématique, un crime contre l'humanité ". Lorsque ce rapport a été rendu public, Amnesty International et la CISL ont salué sa parution et diffusé des images vidéo sur le travail forcé au Myanmar.

Le Myanmar dans l'économie mondiale

De 1962 à 1988, le gouvernement du Myanmar s'est isolé du reste du monde, tant sur le plan politique qu'économique. À partir de 1989, après que l'armée eut violemment réprimé le mouvement en faveur de la démocratie en 1988, la junte militaire a commencé à ouvrir le pays au commerce, au tourisme et aux partenariats avec les entreprises étrangères. Depuis, le gouvernement a autorisé plusieurs compagnies pétrolières transnationales à s'installer dans le pays, notamment la compagnie TOTAL française et l'UNOCAL américaine, qui ont construit un gazoduc pour acheminer le gaz naturel des gisements offshore à travers le Myanmar et jusqu'en Thaïlande. Soucieux de

promouvoir le tourisme, le gouvernement a aussi décrété que 1996 était " L'année pour visiter le Myanmar ", mais le boycottage des touristes a fait échouer cette campagne.

Un pays soumis aux sanctions

En mai 1997, les États-Unis ont pris à l'encontre du Myanmar des sanctions économiques qui interdisent tout nouvel investissement américain dans le pays. L'Union européenne a adopté elle aussi diverses mesures punitives contre le SPDC, mais n'est pas encore allée jusqu'aux sanctions économiques. Par contre, la Chine et les pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE)² font du commerce avec le Myanmar, même si leurs investissements sont plus limités depuis un an et demi à cause de la crise économique qui frappe toute l'Asie. En juillet 1997, le Myanmar est devenu membre à part entière de l'ANASE, malgré les protestations généralisées des gouvernement occidentaux.

Une population qui manifeste son mécontentement

À l'heure actuelle, l'économie du Myanmar est extrêmement faible. L'inflation atteint 30 ou 40 p. cent par an, l'électricité est rationnée dans les villes et inexistante ailleurs, et les agriculteurs sont contraints de vendre une large part de leur production de riz au gouvernement, à des prix très bas. Les salaires des fonctionnaires et autres employés sont très bas également, et les universités ont été fermées en juin 1996 à la suite des manifestations d'étudiants. Selon certaines sources, le gouvernement a très peu d'argent, ce qui est l'une des raisons pour lesquelles il a recours au travail forcé non rémunéré sur une si vaste échelle, dans les États peuplés de minorités ethniques. Dans ces États, les militaires vivent eux aussi aux dépens de la population : ils volent aux villageois leur bétail, leurs récoltes, leurs biens personnels et leurs terres.

Ce que vous pouvez faire

Plus les syndicats et le public seront sensibilisés au problème du travail forcé au Myanmar, plus il y aura de chances pour que les autorités soient obligées d'y mettre fin. Vous pouvez intervenir directement auprès du gouvernement du pays ou par le biais des organisations internationales et intergouvernementales. Évoquez le problème du travail forcé au Myanmar au sein de votre syndicat, aux niveaux national, régional et des délégations locales. Faites inscrire une résolution à l'ordre du jour du syndicat, distribuez des informations à l'occasion du 1^{er} mai, organisez un rassemblement public, prévoyez un orateur itinérant, un groupe de pression ou une manifestation pour faire pression sur les représentants du Myanmar dans votre pays. Faites preuve de solidarité et collaborez avec les autres ONG qui s'occupent du Myanmar, par exemple Burma Centrum Netherlands (e-mail : bcn@xs4all.nl), Burma Campaign UK (tél: 44 171 281 7377) et France Birmanie. Le SI peut vous fournir des exemplaires de la vidéo Forced Labour in Myanmar [Travail forcé au Myanmar].

Allez visiter les sites Internet qui peuvent vous donner d'autres informations et idées :

<http://www.icftu.org/>

<http://www.hartford-hwp.com/archives/54/015.html>

<http://www.freeburma.org/>

Burmanet : <http://www.falcon.cc.ukans.edu/~jrchien/burmanet.html>

Les particuliers et les syndicats peuvent écrire au SPDC, aux gouvernements des Philippines, de la Thaïlande et de l'Indonésie, qui sont membres de l'ANASE, ainsi qu'au gouvernement de leur pays. Il faut exhorter le SPDC à donner suite aux recommandations formulées dans le rapport de la commission d'enquête de l'OIT, notamment celles-ci :

- toute la législation du Myanmar doit être amendée de façon à interdire

2 . Les pays membres de l'ANASE sont la Thaïlande, le Myanmar, le Viêt-Nam, le Laos, l'Indonésie, les Philippines, Singapour, la Malaisie et Brunei Darussalam.

- expressément le travail forcé ;
- les autorités, en particulier l'armée, ne doivent plus imposer aucune forme de travail forcé ou obligatoire ;
- les personnes responsables d'avoir imposé des travaux forcés doivent être déférées à la justice.

Les autres gouvernements doivent être invités à exhorter le SPDC à mettre immédiatement en œuvre ces recommandations.

Adresses

Myanmar

Premier secrétaire du Conseil national pour la paix et le développement

Lieutenant General Khin Nyunt,

Secretary 1

State Peace and Development Council

c/o Ministry of Defence

Signal Pagoda Road

Yangon

Myanmar

Ministre du progrès des zones frontalières et des questions liées aux races nationales et au développement

Colonel Thein Nyunt

Minister for the Ministry of Progress of Border Areas and National Races and Development Affairs

Ministers' Office

Yangon

Myanmar

Philippines

Ministre du Travail et de l'Emploi

Secretary Bienvenido Laguesma

Department of Labor and Employment

Dole Building

San Jose Street

Intramuros 1002

Manila

Philippines

Ministre des Affaires étrangères

Domingo L. Siazon

Secretary of Foreign Affairs

2330 Roxas Boulevard

Pasay City

Metro Manila

Philippines

Thaïlande

Ministre du Travail et des Affaires sociales

Minister of Labour and Social Welfare

Ministry of Labour and Social Welfare

Thanon Mitmaitri

Dindaeng

Bangkok 10400

Thaïlande

Ministre des Affaires étrangères

Dr. Surin Pitsuwan

Minister of Foreign Affairs

Ministry of Foreign Affairs

Saranromya Palace

Bangkok 10200

Thaïlande

8DJ, Royaume-Uni, sous le titre Solidarity Action for Universal Rights: Stop Forced Labour in Myanmar. Seule la version anglaise fait foi.

La version française a été traduite et diffusée aux sections francophones et au Secrétariat international par LES ÉDITIONS FRANCOPHONES D'AMNESTY INTERNATIONAL - ÉFAI - mai 1999.

Vous pouvez également consulter le site ÉFAI sur internet : <http://efai.france.com>

Pour toute information complémentaire veuillez vous adresser à :